

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

N° 204.01/..400../MAE/2020

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Burundi présente ses compliments au Bureau de la Représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique et, consécutivement à sa note verbale numéro 204.16/417/MAE/2020 du 12 mai 2020, a l'honneur de porter à sa connaissance que les personnes dont les noms repris ci-après sont déclarées « **persona non grata** », et que par conséquent, elles doivent quitter le Territoire du Burundi **avant le 15 mai 2020**. Il s'agit de :

**Dr. WALTER KAZADI MULOMBO**, Représentant de l'OMS au Burundi.  
**Pr. TARZY Daniel**, Expert.  
**Dr. RUHANA MIRINDI BISIMWA**, Expert  
**Dr. Jean Pierre MULUNDA NKATA**, Expert.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Burundi saisit cette occasion pour renouveler au Bureau de la Représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, les assurances de sa haute considération. *bit*

Fait à Bujumbura, le ..42.. mai 2020

BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ORGANISATION  
MONDIALE DE LA SANTE (OMS) POUR L'AFRIQUE.

A  
BRAZZAVILLE.

**CPI :**  
BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT  
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURUNDI

✓ BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU BURUNDI  
A  
BUJUMBURA.